



Partage  
D'EXpérience

# Attaque d'un convoi pénitentiaire

## 1. CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Le mardi 14 mai 2024 vers 10h50, un convoi pénitentiaire composé d'un fourgon et d'un véhicule léger est attaqué en gare de péage d'Incarville par un groupe d'individus lourdement armé. Le convoi effectuait le transfert d'un détenu depuis le tribunal de Rouen à destination de la maison d'arrêt d'Évreux. Seulement 3 appels de témoins sont réceptionnés et traités par le CTA. Il est fait notion de plusieurs blessés par balles, de la fuite des assaillants dans une voiture et de l'arrivée d'un VSAV à la gare de péage. Les forces de l'ordre ne sont pas encore informés de l'évènement.

## 2. MOYENS AU DÉPART

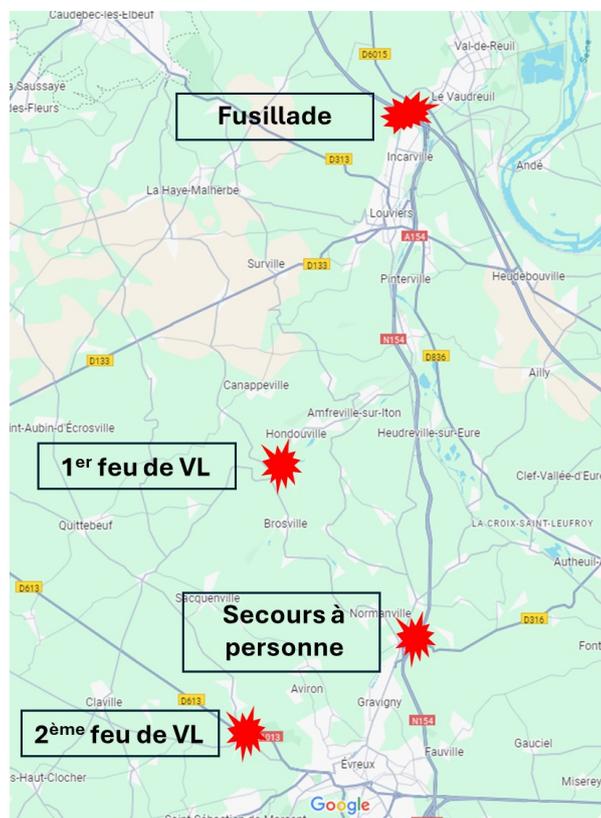


## 3. SITUATION À L'ARRIVÉE

- Le VSAV 2 Louviers / Val de Reuil, en retour de CH Rouen, découvre un véhicule en contresens, face à un fourgon pénitentiaire sur une des voies de la gare de péage.
- 5 victimes, blessées par balles, sont retrouvées à l'intérieur et à proximité des véhicules. 2 victimes sont en ACR et 1 victime présente une hémorragie grave.
- Toutes les victimes appartiennent à l'administration pénitentiaire et sont encore armées.
- Un début d'incendie a été allumé par les assaillants dans le véhicule bélier à l'aide d'une torche.
- Plusieurs témoins sont présents sur les lieux.

## 4. RÉACTIONS IMMÉDIATES

- Déclenchement du bouton de détresse ANTARES.
- Acte de secourisme : compression directe d'une hémorragie à l'épaule sur un agent pénitentiaire.
- Extinction de l'incendie à l'aide d'un extincteur.
- Dénombrement et catégorisation des victimes.



## 5. MOYENS EN RENFORT



7 lots balistiques mis à disposition par le Sdis 78

### Autres services :





## 6. ANALYSE DU RISQUE

- Environnement non sécurisé en l'absence initiale des forces de l'ordre.
- Armes des victimes non sécurisées.
- Risque de propagation de l'incendie du véhicule bélier aux autres véhicules non écarté.
- Véhicule bélier pouvant potentiellement être piégé.
- Risque d'atteinte psychologique des témoins et des intervenants.
- Risque de sur-événement sur le territoire dû à la fuite des tireurs et du détenu.



## 7. ACTIONS ENGAGÉES

- Activation du CODIS et du COD.
- Sécurisation et bouclage du site par les forces de l'ordre.
- Prise en charge et évacuation des victimes.
- Prise en charge psychologique de témoins et des intervenants. Recherche des témoins ayant quitté les lieux.
- Prise en compte de 3 interventions liées à l'évènement :
  - 2 feux de VL, sur les communes de Houetteville puis de Parville (véhicules de fuite).
  - 1 secours à personne sur la commune de Normanville concernant un PL ayant traversé le péage pendant l'assaut. Le conducteur, dont le camion présente des impacts de balles, est choqué.

## 8. BILAN

- Bilan victimaire : 2 DCD, 2 UA, 1 UR.
- Conducteur PL indemne choqué, pris en charge par la police judiciaire de Rouen pour enquête.
- 3 témoins et une douzaine de gendarmes pris en charge par la CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique) du SAMU.
- 16 sapeurs-pompiers pris en charge par la CAMPSY (cellule d'aide médico-psychologique) du SDIS.
- 3 VL brûlées utilisées par les assaillants.



### ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Absence des assaillants confirmée par des témoins (téléphone et sur les lieux).
- Prise en charge très rapide des victimes grâce au VSAV en retour d'intervention.
- Arrivée rapide des moyens en renfort au regard de la proximité du centre d'incendie et de secours.
- Renforcement par le CODIS 76 avec 2 VSAV d'Elbeuf, 1 chef de groupe et l'équipe GRES 76.
- Disponibilité la chaîne de commandement opérationnelle permettant d'assurer l'armement du PC de site, du CODIS et du COD, en sus de l'encadrement habituel (réunion d'officiers en cours).

### ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Intervention se déroulant sur une bretelle d'accès de l'autoroute A154 depuis l'autoroute A13. Axes autoroutiers à flux de circulation importants. La SAPN n'a pas compétence pour fermer la bretelle.
- Effet de surprise de l'équipage du VSAV pensant se présenter sur un AVP et devant s'adapter à une situation particulière avec un contexte de blessures par armes à feu et un nombre de victimes plus important que le nombre de secouristes.
- Absence d'appels de témoins auprès du centre opérationnel de la gendarmerie (CORG) nécessitant une interconnexion permanente entre le CTA-CODIS et le CORG.
- Plusieurs témoins présents à la gare de péage au moment de l'attaque et ayant repris la route sans attendre les secours, notamment un car de passagers qui ont été déposés à la gare SNCF d'Evreux.
- Accessibilité difficile pour les secours en renfort à la gare de péage par un accès de service dont les barrières étaient fermées et non libérées.

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- L'interconnexion entre les différentes salles opérationnelles (CODIS, CORG, CIC, SAMU, COD...) a bien fonctionné pour l'engagement et la coordination des moyens.
- Le dénombrement et la catégorisation des victimes par le 1er VSAV a permis de dimensionner rapidement les moyens nécessaires à la gestion de cette opération.
- La sécurisation de la zone d'intervention est une priorité lors d'un événement impliquant des assaillants et / ou des armes à feu. Le Sdis se place en force concourante sous les directives du commandant des opérations de police ou de gendarmerie (COPG). Le risque de sur événement doit être pris en compte immédiatement par tous les intervenants.
- Seul le préfet a compétence pour la fermeture d'une bretelle d'autoroute par la prise d'un arrêté. En situation d'urgence, la gendarmerie peut procéder à celle-ci et faire régulariser par le Préfet.



**POUR ALLER PLUS LOIN**

**Le principe du commandement menant / concourant**

Un commandant opérationnel menant est désigné par le DO pour assurer la responsabilité de la coordination tactique inter-services de la crise depuis le fait générateur jusqu'à la fin de la crise, ou décision du directeur des opérations.

Le **COS** sera ainsi « menant » pour les évènements à caractère accidentel ou de sécurité civile.

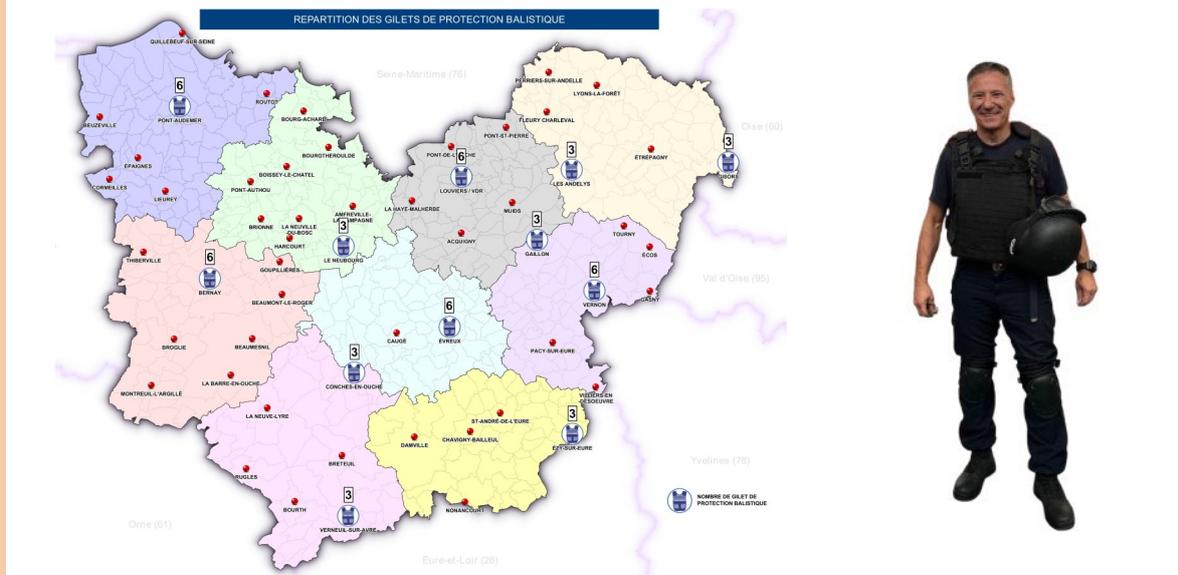
Le **COPG** sera « menant » sur les évènements d'ordre public ou terroristes.

**Activité du Sdis 27**

En 2023, les sapeurs-pompiers du Sdis 27 ont été sollicités à de nombreuses reprises sur des interventions comportant un risque d'agression ou de blessure du personnel :

- 17 interventions en lien avec des victimes blessées par arme à feu.
- 37 interventions en lien avec des victimes blessées par arme blanche.
- 118 interventions en milieu carcéral (Centre de détention Val de Reuil, maison d'arrêt d'Evreux).
- 10 nuits avec un dispositif opérationnel dans le cadre des violences urbaines (été 2023).

A la suite de l'évènement du péage d'Incarville, le Sdis 27 s'est doté de 51 GPB (gilet de protection balistique) conditionnés en lots de 3 (armement d'un VSAV ou 1/2 FPT) répartis dans 12 CIS pour une couverture optimum du département. Parallèlement, une équipe GRES (Groupe Reconnaissance Extraction Sauvetage) en cours de constitution est équipée, dans le cadre de ses missions, d'équipements de protection balistique lourds (EPB : 10 kits).



Rédaction	Vérification	Approbation
Ltn RAYER Mickael	Lcl LORIOT Alain, Cne PICO Florian	CG DUCOURET Emmanuel